

# SÉANCE extraordinaire

## Le 30 septembre 2025

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 30 septembre 2025, à 9 h 30, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Gilles Daraîche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin, ainsi que messieurs les conseillers Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraîche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT:** Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

**SONT ABSENTS :** Messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, et Raynald Leblanc.

---

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

#### **250930.268 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant une somme de 353 838.26 \$, pour le journal des achats mois de septembre 2025 et une somme de 69 369.57 \$ pour le journal des achats en lot du mois de septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **250930.269 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DU ROCHER (COMITÉ ORGANISATEUR COUPE DESJARDINS)**

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, et unanimement résolu que ce conseil autorise le MAIRE et le DIRECTEUR GÉNÉRAL et GREFFIER à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente entre la Ville de Chandler et l'association du hockey mineur du Rocher dans le cadre de la Coupe Desjardins 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **250930.270 SIGNATAIRE – PROTOCOLE D'ENTENTE – TOURNOI LOISIR ADULTES**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil autorise le MAIRE et le DIRECTEUR GÉNÉRAL et GREFFIER à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente

entre la Ville de Chandler et Daniel Cyr dans le cadre du Tournoi Loisir-Adulte 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.271 SIGNATAIRE – PROTOCOLE D'ENTENTE - LE VIKINGS LE ROCHER**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie , appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le MAIRE et le DIRECTEUR GÉNÉRAL et GREFFIER à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente entre la Ville de Chandler et Le Vikings le Rocher pour la saison 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.272 AUTORISATION – ACHAT D'UN VÉHICULE - SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE DE CHANDLER**

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion destiné au service des loisirs ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées conformément aux règles et procédures en vigueur ;

ATTENDU QUE le camion est requis pour soutenir les opérations et les activités du service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour l'achat d'un camion pour le service des loisirs à Automobile Carmer (1990) Inc., pour un montant total de 68 685.96 \$, toutes taxes incluses, conformément à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres ;

QUE les fonds nécessaires soient prélevés selon les modalités prévues au règlement V-268-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.273 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – HUARD ÉLECTRIQUE INC. – ACHAT ET INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE POUR LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault , et unanimement résolu que ce conseil autorise l'équipe des finances de la Ville de Chandler de procéder au paiement de la facture #17899 au montant de **38 100,22 \$**, avant taxes, à l'entreprise Huard Électrique pour

l'achat de luminaires pour les terrains sportifs de la Ville de Chandler ainsi que la facture #17900 au montant de **15 889.71\$** avant taxes pour l'installation des lumières au terrain de balle-molle sur la rue Olsen à Pabos Mills.

Il est également résolu que ces factures soient payées à même le budget prévu dans le cadre du projet déposé au FAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.274 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - JAMBETTE – PROJET PARC-O-METRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de **madame la conseillère Josée Collin** et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 53432, au montant de **21 295.29 \$**, toutes taxes comprises, à JAMBETTE, pour l'achat d'un module de jeux et d'une balançoire pour le parc situé au Lac Vachon.

Il est également résolu que le montant de cette facture soit prélevé du budget prévu au projet déposé au Parc-o-mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.275 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MOBI-MOBILIER URBAIN INC – PROJET DE QUARTIER CHANDLER EST**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro MO-10334, au montant de **1 162.68 \$**, toutes taxes comprises, à **MOBI-MOBILIER URBAIN INC**, pour l'achat d'une balançoire urbaine.

Il est également résolu que le montant de cette facture soit prélevé du budget prévu pour les projets du quartier **Chandler Est**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.276 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC. – PAVAGE DE DIVERSES RUES**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro A03818001633 2025, au montant de **21 374.98 \$**, toutes taxes comprises, à **EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC**, pour le pavage de diverses rues à Chandler.

Il est également résolu que le montant de cette facture soit prélevé du budget prévu au règlement d'emprunt V-268-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.277 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – WSP CANADA INC –  
RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 132 PHASE 2 À CHANDLER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 20169902, au montant de **12 822.33 \$**, toutes taxes comprises, à **WSP CANADA INC**, pour le réaménagement de la route 132 à Chandler.

Il est également résolu que le montant de cette facture soit remboursable à 100 % par le MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.278 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE QUARTIER  
PABOS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à **MAURICE GOUPIL 2014 INC.**, pour l'aménagement de sentiers à la Fabrique de Pabos.

Il est également résolu que le montant de cette facture soit prélevé du budget prévu pour les projets du **quartier Pabos**.

NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
0420485	344.93 \$
0420549	17.25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.279 AUTORISATION - SERVICES DES LOISIRS ET DES TRAVAUX  
PUBLICS - PROCESSUS DE RECRUTEMENT ET D'EMBAUCHE**

ATTENDU QUE certains postes sont actuellement vacants au sein des services des loisirs et des travaux publics de la Ville ;

ATTENDU QUE le maintien de la qualité des services offerts à la population nécessite le comblement rapide de ces postes ;

ATTENDU QUE les processus de recrutement et d'embauche doivent être autorisés par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche.

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur du développement sportif, culturel et récréotouristique et le directeur du **service des travaux publics** à procéder au **recrutement et à l'embauche** des candidats pour les **postes actuellement ouverts** au sein de leur

service respectif, conformément aux politiques et procédures en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.280 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE CHANDLER ET LA FABRIQUE DE NEWPORT – STATUE DE LA BOLDUC**

ATTENDU QUE la Ville de Chandler est propriétaire de la statue de La Bolduc ;

ATTENDU QUE la statue doit être relocalisée puisque le terrain ou pour des raisons logistiques ou d'aménagement ;

ATTENDU QUE la fabrique de Newport a accepté d'accueillir la statue sur son terrain situé au 200A, route 132, quartier Newport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie :

QUE la Ville de Chandler autorise la relocalisation de la statue de « La Bolduc » sur le terrain de la fabrique de Newport, pour une durée indéterminée ;

QUE la statue demeure en tout temps la propriété de la Ville de Chandler ;

QUE la Fabrique de Newport s'engage à prendre soin de la statue et à réaliser l'aménagement nécessaire autour de celle-ci, afin de préserver sa mise en valeur et son intégrité ;

QUE toute relocalisation future de la statue par la fabrique, ou autre organisme, devra être préalablement autorisée par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.281 AUTORISATION – PISTE DE SKI DE FOND AU CENTRE DES LOISIRS DE PABOS – PROJET DE QUARTIERS PABOS ET ST-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE la piste de ski de fond située à Pabos nécessite des travaux de remise à niveau afin d'assurer sa sécurité et sa fonctionnalité pour les usagers ;

ATTENDU QUE ces travaux contribueront à améliorer l'offre d'activités hivernales pour les citoyens et les visiteurs ;

ATTENDU QUE les travaux seront effectués par monsieur François-Pierre Dégari ;

ATTENDU QUE le coût maximal pour l'accomplissement des travaux est fixé à 2 000 \$ ;

ATTENDU QUE le paiement sera prélevé équitablement (50/50) du budget des projets des quartiers de Saint-François et de Pabos ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu d'autoriser monsieur Yvan Berger, Directeur au développement des loisirs, de la culture et du récrétouristique, à entreprendre les démarches requises et nécessaire pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.282 OCTROI DE CONTRAT – LOCATION JRL – ACHAT D'UNE NACELLE REMORQUABLE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation déposé par monsieur Benoit Moreau, coordonnateur municipal ;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions conformes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que ce conseil accepte l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit, LOCATION JRL pour un montant de 76 400.89 \$, toutes taxes comprises.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du règlement d'emprunt V-268-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.283 RECOMMANDATION DE PAIEMENTS – TRAVAUX AQUEDUC ÉGOUT - TECQ 2024-2028**

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérés ci-dessous

ENTREPRISE	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
Huard électrique	17764	3 966.64 \$
Huard électrique	17270	16 038.13 \$
Huard électrique	17269	4 263.73 \$
OHMEGA	21015	18 477.84 \$
Chlora Tech	105656	4 985.32 \$
Brault Maxtech Inc.	21202	14 474.16
Brault Maxtech Inc.	21209	3 564.23 \$

Il est également résolu que le montant de cette facture soit prélevé du budget prévu au budget TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**250930.284 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LES ENTREPRISES RÉMI CHAREST – RÉPARATION DE GLISSIÈRES ENDOMMAGÉES QUARTIER PABOS MILLS**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 9619, au montant de **9 668.02 \$**, toutes taxes comprises, à **LES ENTREPRISES RÉMI CHAREST**, pour la réparation de glissières endommagées, quartier Pabos Mills

Il est également résolu que le montant de cette facture soit prélevé du fonds de roulement et remboursable sur une période 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.285 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LEBLANC SERVICES D'ARPENTAGE ET GÉOMATIQUE INC. – SERVICES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à **LEBLANC SERVICES D'ARPENTAGE ET GÉOMATIQUE INC.** pour des services professionnels.

DOSSIER	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
ÉCOCENTRE	2024-102	1 555.48 \$
Réservoir Newport	2023-267	2 184.53 \$
Réservoir Newport	2023-266	1 813.15 \$

Il est également résolu que le montant de cette facture soit prélevé du fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.286 AUTORISATION – OUVERTURE D'UN POSTE SYNDIQUÉ TEMPORAIRE - COORDONNATEUR RECREOTOURISTIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Chandler souhaite bonifier son offre de services récréotouristique annuelle ;

ATTENDU QUE la création d'un poste de coordonnateur récréotouristique permettra d'assurer une meilleure planification, coordination et promotion des activités récréatives et touristiques sur le territoire ;

ATTENDU QUE ce poste contribuera à dynamiser la vie touristique annuellement, à soutenir les événements locaux et à favoriser l'attractivité de la Ville auprès de la clientèle touristique et des visiteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault :

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste de coordonnateur récrétouristique sous la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme au sein de la Ville de Chandler ;

QUE ce poste temporaire, d'une durée de 12 mois, à raison de 32.5 heures par semaine, soit intégré à la convention collective des employés.es municipaux de la ville de Chandler (CSN) avec un salaire horaire et une classification similaire au coordonnateur culturel ;

QUE le processus d'affichage, de recrutement et d'embauche soit amorcé dès l'adoption de la présente résolution.

QUE la rentabilité et la pertinence du poste soient réévaluées à l'issue de la période de douze (12) mois, en fonction des retombées positives ou non sur les activités récréatives, touristiques et communautaires de la Ville ;

QUE cette évaluation serve à déterminer la possibilité de maintenir, modifier ou abolir le poste à la fin de la période visée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.287 AUTORISATION – DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC –  
INSTALLATION LAMPADAIRE (POTEAU EN FACE DU RPA)  
PROJET DE QUARTIER CHANDLER OUEST**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Josée Collin, et unanimement résolu que ce conseil mandate la directrice du service de l'urbanisme, madame Marie-Christine Thériault, à effectuer les démarches requises et nécessaires pour l'installation d'un lampadaire sur le poteau d'Hydro-Québec situé en face de la résidence pour personnes âgées, quartier Chandler.

Il est également résolu que les frais associés à l'achat et à l'installation du luminaire soient prélevés du budget prévu pour les projets de quartier **Chandler Ouest**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.288 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME HYDRO-  
QUÉBEC POUR LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS  
– AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que plusieurs milieux côtiers (plages municipales) ont été mis en valeur par la ville et que leur grand achalandage cause des pressions sur ces milieux naturels fragiles ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de rehausser les aménagements de mise en valeur pour assurer une protection accrue des lieux ;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet permettrait également de sensibiliser les utilisateurs à la protection des milieux côtiers et de les informer sur la composition de ces derniers ;

CONSIDÉRANT que le programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels de la Fondation de la Faune du Québec pourrait financer un tel projet ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que monsieur Marc-André Noel, chargé de projets en urbanisme et environnement, soit autorisé à déposer une demande d'aide financière au programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels de la Fondation de la Faune du Québec

Il est également résolu que monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, soit autorisé à signer la demande d'aide financière de même que tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.289 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – EUREKA ENVIRONNEMENT – RÉGULARISATION DU SITE DE L'ANCIENNE USINE GASPÉSIA ET ÉTUDE DE CARACTÉRISATION COMPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT l'intention de la ville de Chandler de régulariser le site de l'ancienne usine Gaspésia afin de procéder à un réaménagement en parc municipal récrétouristique ;

CONSIDÉRANT que ce projet aura le potentiel de créer des retombées positives sur l'attractivité de la ville ;

CONSIDÉRANT que les anciens terrains contaminés sont soumis à une réglementation provinciale très restrictive et que tout travaux d'aménagement doit faire l'objet d'une autorisation ministérielle ;

CONSIDÉRANT que la ville a mandaté la firme Eureka Environnement pour mener à terme le projet ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que la ville de Chandler recommande le paiement de deux factures. La facture 5866 est au coût de 5 691,28\$ et la facture 6035 est au coût de 11 175,57\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.290 DEMANDES DE COMMANDITES**

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants :

63 <sup>e</sup> édition du tournoi Atome/Peewee de Chandler 11 au 14 décembre 2025	300 \$
Journée de softball pour la relève U7 et U9	100 \$
Frais d'inscription Loïc Grenier – Peewee AAA – Albatros de Rivière du Loup	200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250930.291 PROLONGATION DE CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE Monsieur Gérald Wafer assure l'entretien ménager des installations de la Ville de Chandler depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

ATTENDU QUE le personnel de la Ville est satisfait de la qualité du travail effectué par monsieur Gérald Wafer ;

ATTENDU QUE la prolongation du contrat permettra de maintenir la continuité et l'efficacité des services d'entretien ;

ATTENDU QUE les conditions de la prolongation seront les mêmes que celles du contrat précédent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie :

QUE le conseil municipal autorise la prolongation du contrat d'entretien ménager de monsieur Gérald Wafer, selon les mêmes conditions que le contrat précédent, pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il est également résolu que ce contrat sera renouvelable annuellement par une résolution du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **250930.292 POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES**

ATTENDU QUE la Ville de Chandler souhaite encourager la relève professionnelle au sein de son administration ;

ATTENDU QUE monsieur Philippe Bond détient la formation nécessaire pour occuper le poste de directeur du service des finances ;

ATTENDU QUE monsieur Philippe Bond nécessite une période de supervision afin d'assurer une intégration efficace et conforme aux exigences du poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault :

**QUE** la Ville de Chandler procède à l'embauche de **monsieur Philippe Bond** à titre de **directeur du service des finances**, à compter du **3 novembre 2025** avec le salaire équivalent au troisième 3<sup>e</sup> échelon de la politique du personnel cadre de la ville de Chandler pour ce type de poste ;

QUE monsieur Philippe Bond exerce ses fonctions sous la supervision de monsieur Raymond Cyr, directeur par intérim du service des finances, pour une période de trois (3) mois, à raison de 21 heures par semaine ;

QUE les modalités de cette embauche soient conformes à la politique du personnel cadre de la ville de Chandler ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **250930.293 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Gaétan Daraîche propose la levée de l'assemblée à 10 h 05.

**VILLE DE CHANDLER**

---

Gilles Daraîche  
Maire

---

Roch Giroux  
Directeur général & greffier